

EXTRAIT du procès-verbal de la séance du **CONSEIL COMMUNAL** du
25 octobre 2021

Présents: ~~Mme TARGNION, Bourgmestre;~~
M. LOFFET, Bourgmestre f.f.;

Mme DENYS, Présidente du C.P.A.S.;

Mme et MM. DEGEY, CHEFNEUX, LAMBERT, ~~LOFFET~~, BREUWER, LUKOKI, Echevins et Echevine;

Mme CORTISSE, Présidente;

Mmes et MM., AYDIN, BEN ACHOUR, PIRON, OZER, ORBAN, BERRENDORF, DENIS, NAJI, DARRAJI, SCHROUBEN, SCHONBRODT, EL HAJJAJI, MAHU, ~~THOMAS~~, BASAULA NANGI, FALZONE, MARECHAL, GALLASS, STOFFELS, ~~COTRENA COTRENA~~, SMEETS, JORIS, ~~MAGIS~~, VAN BOSSCHE, DELTOUR, CELIK, DEDERICHS, ~~MESTREZ~~, STINI, Conseillers et Conseillères;

~~M. DEMOLIN, Directeur général.~~ Mme KNUBBEN, Directrice générale f.f.

SEANCE PUBLIQUE

N° 31.- PERSONNEL ADMINISTRATIF - Constitution d'une réserve de recrutement commune Ville-CPAS d'employés d'administration (H/F/X) - Décision.

LE CONSEIL,

Vu sa délibération, en date du 22 mai 2017, adoptant le statut administratif applicable au personnel communal, délibération approuvée par M. le Ministre DERMAGNE, en date du 23 juin 2017;

Vu sa délibération du 29 juin 2020, apportant certaines modifications notamment pour clarifier certaines dispositions et d'adapter ce règlement aux dispositions légales en vigueur, délibération approuvée partiellement par le Ministre DERMAGNE, en date du 31 juillet 2020;

Attendu que, conformément au prescrit de l'article 25 dudit statut administratif, il appartient à la Première Assemblée communale de décider d'organiser des examens de recrutement avec le C.P.A.S. du même ressort et de verser les personnes non nommées dans une réserve de recrutement commune;

Considérant les besoins récurrents des deux entités de recruter des employés d'administration notamment pour faire face aux divers remplacements des agents qui quittent l'administration ayant atteint l'âge de la retraite;

Vu la décision du Collège communal en sa séance du 14 octobre 2021 de porter le point à l'ordre du jour de la présente séance et de proposer au C.P.A.S de prendre une décision semblable;

Attendu que la Première Assemblée communale souhaite prendre la présente décision;

Vu l'avis par la Section de M. LOFFET, Echevin, en sa séance du 20 octobre 2021;

Entendu l'intervention de M. LOFFET, Bourgmestre f.f.;

A l'unanimité,

DECIDE

d'organiser des examens de recrutement d'employés d'administration avec le C.P.A.S du même ressort et de verser les lauréats dans une réserve de recrutement commune.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale f.f.,

Le Bourgmestre f.f.,

M. KNUBBEN

A. LOFFET